

Dix questions au préfet

QUIMPER. — Hier le préfet, Pierre Jourdan, a répondu aux questions que les événements de ces derniers jours ont suscitées. Ses réponses apportent un éclairage officiel sur la situation présente et à venir.

QUESTION : En faisant investir les quatre communes concernées par l'enquête d'utilité publique, n'avez-vous pas fait preuve d'un légalisme quelque peu provocateur dans la mesure où tout citoyen peut consulter le dossier et émettre son avis à la préfecture ?

RÉPONSE : « J'ai dû en effet utiliser les moyens nécessaires à l'application de la loi pour le déroulement de l'enquête. Pour tout grand ouvrage public, la loi prévoit que les citoyens concernés doivent pouvoir connaître le dossier du projet et émettre un avis à son sujet. »

Il est exact que ces dossiers sont à la disposition de qui veut à la préfecture. On peut donc se poser la question : pourquoi ne pas se limiter à ce lieu d'enquête ?

Le souci du législateur est essentiellement de permettre l'information des citoyens et de leur assurer la liberté de s'exprimer. C'est la raison pour laquelle il est logique et cohérent que l'on mette à disposition ces documents dans les lieux les plus proches possible de ceux que le projet concerne plus que d'autres. Autrement dit et plus concrètement, il est conforme à l'esprit et au texte de la loi que les citoyens des quatre communes puissent s'informer sans avoir l'obligation de venir à Quimper, ce qui pouvait présenter des inconvénients distincts, absence de moyens de transport, handicap de l'âge ou indisponibilité aux heures d'ouverture de l'enquête. »

La présence policière et ses risques

QUESTION : Ne craignez-vous pas qu'une telle présence policière fasse basculer les hésitants dans le camp des opposants ? Ne craignez-vous pas que le harcèlement quotidien des forces de l'ordre n'entraîne un jour une bavure d'un côté ou de l'autre ?

RÉPONSE : « Je m'écarte aucun de ces deux risques. Je regrette que les positions prises par les magistrats municipaux aient contraint l'autorité préfectorale à se substituer à eux, et n'aient pas permis le climat de sérénité et de calme qui doit normalement être celui d'une enquête d'utilité publique dont la raison essentielle est de donner la parole à tous ceux qui estiment nécessaire de s'exprimer à propos d'un dossier de cette nature. »

« Quant aux bavures que l'on peut redouter, il sera nécessaire, s'il devait s'en produire, de rechercher en toute honnêteté intellectuelle quelles en sont les raisons. Serait-elles le fait de ceux qui ont la charge de faire respecter la loi ou le fait de ceux qui n'admettent pas qu'elle s'applique. »

QUESTION : Ça coûte combien, la présence des forces de l'ordre ? Qui va payer ?

RÉPONSE : « J'ignore actuellement la somme de la dépense que la présence d'éléments de gendarmerie entraînera. Cette dépense sera supportée par le budget de l'État. »

QUESTION : Combien d'escadrons de gendarmes mobiles exactement ? Est-ce suffisant ? Pour combien de temps ?

RÉPONSE : « Sept escadrons. Il faut toujours considérer la situation générale. La présence des forces de gendarmerie sera maintenue et adaptée aux circonstances, l'objectif demeurant qu'elles doivent permettre le respect de la loi, c'est à dire le libre exercice du droit à l'information et du droit à l'expression. »

Une « enquête-bidon » ?

QUESTION : La décision politique des élus départementaux de la région d'implanter une centrale à Plogoff a-t-elle été prise par le conseil régional et le conseil général. L'en-

quête n'apparaît donc pour les habitants directement concernés que comme un processus administratif permettant peut-être quelques correctifs de détail, mais ne pouvant infléchir la décision finale. D'où l'expression « enquête-bidon » par ceux qui disent non au nucléaire, non à la centrale de Plogoff dans la mesure où les conclusions de ce type d'enquête n'ont jamais abouti à un abandon pur et simple du projet. Ici aussi, ne trouvez-vous pas qu'avec les populations directement concernées on fait preuve d'un escarpement de formalisme, de légalisme ?



RÉPONSE : « Je vais être long pour répondre à cette question car elle mérite que soit fait un bref rappel du processus administratif aboutissant à la décision de construction d'une centrale électro-nucléaire. C'est en effet un processus fort long par la volonté des pouvoirs publics de mettre en œuvre au cours de cette procédure tous les moyens permettant au bout du compte une décision dont tous les éléments auront été parfaitement analysés. »

Le point de départ est la demande adressée par E.D.F. au gouvernement d'entreprendre un examen des sites permettant l'installation d'une centrale nucléaire.

S'agissant de la Bretagne, E.D.F. a été autorisée en 1975 et après que le conseil général du Finistère en ait débattu, à étudier les caractéristiques de plusieurs sites. Au terme de cette première étude, E.D.F. présente ses propositions en faveur du site de Plogoff pour différentes raisons techniques et scientifiques. C'est sur ce choix que les assemblées régionales et le conseil général se sont prononcés en 1978, en émettant les uns et l'autre un avis favorable.

Le choix du site étant fait, E.D.F. a poursuivi l'étude de son dossier, n'ayant pu justifier la que faire des études préliminaires. Au terme de cette deuxième phase d'études, E.D.F. a présenté un dossier plus fouillé, plus complet aux différents services administratifs compétents tant au niveau local, régional que national.

A la suite de remarques, observations, corrections apportées au dossier par les administrations concernées, E.D.F. a mis au point le dossier d'enquête d'utilité publique et demandé au ministère de l'Industrie l'autorisation de faire procéder à la phase suivante, c'est-à-dire à l'enquête d'utilité publique.

Cette enquête n'est donc qu'une étape sur ce processus d'instruction qui doit aboutir et qui n'a pas encore abouti à la décision définitive d'autorisation de création de la centrale nucléaire de Plogoff. Mais elle est un moment capital en ceci qu'elle est le seul moment au cours duquel toutes les personnes concernées sont, par la lettre et l'esprit de la loi, invitées à prendre connaissance du dossier du projet et à faire valoir leurs observations à ce sujet.

L'enquête d'utilité publique n'a pas pour objet de conclure à la construction ou à la

non construction de la centrale, elle a essentiellement pour objet d'apprécier à travers les observations de tous ceux qui s'expriment si il est d'utilité publique, c'est-à-dire conforme à l'intérêt général que cette centrale soit réalisée malgré les inconvénients et les contraintes qu'elle peut apporter autour d'elle.

D'autres études doivent, selon le processus administratif régulier, suivre et en particulier celles qui ont pour objet de s'assurer que toutes les conditions de sécurité indispensables ont été rigoureusement respectées. Cette vérification se fait sous la responsabilité du ministère de la Santé et la décision de création de la centrale ne peut intervenir qu'avec l'accord formel de ce ministère sur ce point.

QUESTION : Certains élus déplorent que l'information objective ait été refusée ou négligée par les pouvoirs publics. Vous sentez-vous responsable de cette carence ?

RÉPONSE : « En ce qui me concerne, j'ai le sentiment de n'avoir négligé aucun moyen pour apporter une information objective sur les problèmes de l'énergie nucléaire en général et sur la centrale de Plogoff en particulier. Est-ce de ma faute si dans de trop nombreux cas cette information n'a pas été acceptée ? »

Et la bergerie ?

QUESTION : Le tribunal de Quimper que vous avez saisi a ordonné la démolition de la bergerie, une bergerie bien innocente pourtant. Votre recours à la justice n'a-t-il pas lui aussi un aspect légaliste provocateur ? Qu'allez-vous faire maintenant ?

RÉPONSE : « Une bergerie à Plogoff a été construite sans délivrance d'un permis de construire. J'ai donc saisi le tribunal de cette infraction comme cela se fait chaque fois qu'il y a construction sans permis de construire et indépendamment du fait qu'il s'agisse d'une bergerie à Plogoff. Quant à sa démolition, je me donne la liberté d'apprécier la situation selon les circonstances. »

QUESTION : Beaucoup de rumeurs circulent autour de cette bergerie, notamment celle-ci : impressionné par l'opposition des populations et le harcèlement quotidien, le gouvernement abandonnerait le projet de Plogoff. Qu'en est-il ?

RÉPONSE : « Il faut se méfier de toutes les rumeurs. Les besoins en énergie de la France et l'indépendance qu'elle doit absolument dans ce domaine justifient amplement que l'instruction du projet de centrale soit poursuivie sereinement, conformément à la procédure que je viens de vous exposer. »

Avez-vous peur ?

QUESTION : Depuis votre arrivée à Quimper vous paraissez être un préfet désemparé de ne pas vous laisser surprendre par des manifestations dont certaines ont coûté cher à vos prédécesseurs. D'où l'importance des forces de l'ordre chaque fois. De quoi avez-vous peur ?

RÉPONSE : « Les décisions que je peux être amené à prendre en ce domaine ne sont jamais motivées par le souci de mon avenir mais uniquement par la volonté que j'ai de faire respecter la loi et d'éviter les débordements auxquels certaines manifestations peuvent donner lieu. »

QUESTION : Vous êtes là depuis plusieurs mois. Etes-vous heureux dans le Finistère ?

RÉPONSE : « Je suis très heureux dans le département du Finistère et je n'en fais pas mystère car les populations avec lesquelles et pour lesquelles je vis n'en finissent pas de m'étonner et de me séduire. »

Recueilli par Guy de LIGNIÈRES.

Plogoff :

Encore des affrontements

PLOGOFF. — La tactique de harcèlement engagée le jour de l'enquête d'utilité publique, il y a maintenant une semaine, se poursuit à Plogoff selon un scénario désormais immuable. Dès 16 h, la population locale se dirige à St-Yves, près de la croix et de la chapelle, où se trouvent les deux véhicules servant de mairies annexes. Ensuite, le ton monte régulièrement jusqu'à 17 h, moment du départ des gardes mobiles et des « mairies ».

La première vitre de l'une d'entre elles a volé en éclats hier, dix minutes avant son départ. Ce qui a eu le don de déclencher une pluie de cailloux à laquelle a fait écho un tir nourri de grenades lacrymogènes, Cris, Injures. Nuages de fumée acre. Vingt minutes plus tard, le dernier gendarme mobile monté dans son camion et le convoi parti, la place était encore occupée par les 3 ou 400 assaillants présents, commentant à l'infini les scènes de cette nouvelle bataille. Dans les champs alentour, les gosses ramassaient par dizaines des grenades éclatées. Deux d'entre elles, hier, ont atteint deux manifestants. L'un au talon d'autre au ventre. Sans gravité. On se demande quand même, à l'allure où monte la fièvre à Plogoff, si les escarmouches quotidiennes ne prendront pas un jour un tour plus tragique.

Dialogue à sens unique

L'installation des mairies annexes, le matin, ne s'était pas faite

sans difficultés, tant à Plogoff qu'à Primelin. Dans cette dernière cité, le parking de la place de l'Eglise avait volontairement été encombré de voitures. Le véhicule servant de mairie pour l'enquête a alors été conduit sur le terrain des sports proche, malgré la protestation du maire, Pierre Guével et d'un dirigeant du club local de football. L'un et l'autre faisaient valoir qu'il s'agissait d'un terrain privé. Un représentant des forces de police leur avait alors répondu qu'il n'avait pas à recevoir d'ordre d'eux.

A Plogoff, l'accès au terrain avait été barré la veille par une tranchée creusée à la hâte et que les gardes mobiles ont dû rechercher pour permettre le passage des véhicules.

Ensuite, c'était, encore une fois, un dialogue à sens unique entre les habitants de Plogoff, agressant verbalement des gendarmes mobiles muets derrière leurs barrières.

Pendant ce temps, en pull bleu à col roulé, Jean-Marie Kerloch, dans sa mairie, signalait des documents administratifs, tout en donnant une interview en breton.

Ce qu'ils en pensent

Michel Mazéas, maire de Douarnenez : « Un climat trop passionné »

« J'ai déjà eu l'occasion de dire mon opposition à la centrale de Plogoff, nous a précisé hier Michel Mazéas, maire de Douarnenez. Mais je ne suis pas pour autant fondamentalement opposé au nucléaire. La technique actuelle n'est pas sûre. Il reste beaucoup à faire dans le domaine de la recherche fondamentale. En attendant, j'émetts les plus expresses réserves sur un projet comme celui de Plogoff. Surtout après ce que j'ai vu sur des sites comme Harrisburg et découvert le caractère des incidents et des accidents possibles. »

Le maire de Douarnenez considère que la recherche n'est pas assez poussée dans le nucléaire. « On bricole », affirme-t-il. En outre, la technologie n'est pas assez au point. « Car les incidents se multiplient. »

Enfin, « les erreurs humaines, dans l'état actuel des choses, sont trop lourdes de conséquences. »

Ce qui s'est passé dans la centrale de Harrisburg, a ajouté Michel Mazéas, n'avait pas été prévu. Personne ne pouvait l'imaginer.

Toutes ces raisons motivent son opposition à la construction de centrales.

« Et, en attendant, il y a lieu de multiplier toutes les sources d'énergie renouvelable et non renouvelable. Jusqu'à ce que nous

ayons du nucléaire non dangereux. »

L'élu communiste ne cache pas qu'il a une position non orthodoxe sur cette affaire au sein de son parti. Sans pour autant être en opposition avec sa direction : « On discute. Il y a un débat. »

« Et les événements de Plogoff ? »

« Les méthodes de la police restent celles de la police, répond-il. C'est encore et toujours la violence. Mais le climat de Plogoff me paraît beaucoup trop passionné et ne permet pas un dialogue assez large. Je répète que le nucléaire me semble être une source d'énergie possible. »

Cela aujourd'hui, compte tenu de la passion, il n'est pas possible de le dire à Plogoff. Je tiens, en ce qui me concerne, garder ma liberté totale d'opinion et d'expression. Sur place, je crains qu'on ne me la donnerait pas. Ceci dit, on ne peut pas se pas s'élever contre un projet aussi gigantesque, comme on est bien obligé de le dire, que l'information n'a pas été faite. »

Michel Mazéas répète qu'il est important aujourd'hui de pousser plus loin la recherche, en particulier sur la fusion, afin que l'on n'ait pas « une énergie dangereuse comme maintenant. »

LE GROUPE SOCIALISTE A DÉPOSÉ AU CONSEIL RÉGIONAL

Dans la salle voisine, un deuxième cahier de pétition recevait de nouvelles signatures contre l'implantation de la centrale nucléaire.

Après l'enquête une fête et des moutons du Larzac

Du côté de la bergerie et malgré la récente décision du tribunal de Quimper, ordonnant sa démolition, on fait des projets. Hier, on apprenait ainsi sur place que les bergers du Larzac viendraient quelque temps après l'enquête offrir des moutons au groupement foncier de Plogoff et organiser un jumelage. Une fête sera également organisée en avril ou en mai sur le site de la centrale.

Dans la soirée, un groupe d'habitants de Plogoff a de nouveau constitué des tas de pierres et de terre à l'endroit où doivent stationner les deux véhicules utilisés pour l'enquête.

Un vœu formulé ainsi : « Le conseil régional de Bretagne, préoccupé par les risques graves d'affrontements qui naissent de la présence d'un intense dispositif policier dans les communes situées dans le champ de l'enquête d'utilité publique, demande le retrait de ces forces de police, condition première du rétablissement du calme dans la région. »

AU COURS DE SA RÉUNION DE MARDI DERNIER, LE CONSEIL MUNICIPAL DE MORLAIX, à l'initiative du groupe P.S.U., a adopté la délibération suivante :

« Le conseil municipal de Morlaix s'émue de l'épreuve de force qui s'engage à Plogoff et craint que les affrontements ne dégénèrent en drame. Il apporte son soutien à la population du Cap et plus particulièrement à celle de la commune de Plogoff. Il demande que soit mise en place une procédure de consultation démocratique de la population au lieu de la population qui ne permet pas à la population de s'exprimer sur un projet, mais seulement de proposer des aménagements mineurs. »

Une seconde proposition du P.S.U. : l'achat par le conseil municipal de Morlaix d'une part du G.F.A. a été soumise. Elle sera tranchée au cours du prochain conseil municipal.

BREST :

Lycéens et étudiants au coude à coude Les communistes sur la sellette

BREST. — Les 38 personnes interpellées après l'occupation des locaux de l'E.D.F., jeudi dernier, avaient invité hier après-midi, à la faculté des lettres, l'ensemble des étudiants à venir en assemblée générale, afin de leur faire connaître les développements de la procédure judiciaire engagée à leur encontre. En fait, un événement de dernière minute a relégué cet ordre du jour au second plan, pour focaliser les débats sur une toute autre polémique. En l'occurrence, il s'agissait d'un tract de l'U.E.C. (Union des étudiants communistes), expliquant sa position sur le nucléaire.

« En ce qui concerne le nucléaire, nous sommes contre la politique du gouvernement qui sacrifie les autres sources d'énergie, les techniques françaises, les conditions de sécurité, au nom du profit immédiat. Mais, dans le cadre d'une politique énergétique équilibrée, nous sommes pour le développement des centrales nucléaires, car elles sont nécessaires au développement de la société, au progrès. »

Ainsi, les étudiants étaient venus pour commenter les décisions de la justice à l'égard de leurs camarades et passionnés, le Parti Communiste, en la personne des représentants de l'U.E.C., fit souvent figure d'accusé.

Le tract de l'U.E.C.

Leurs porte-parole eurent toutes les peines du monde à convaincre leur auditoire de la cohérence de leur parti dans sa politi-

que nucléaire. Après avoir rappelé que les sections communistes du Nord-Finistère s'étaient prononcées contre le choix du site de Plogoff, et témoignage de leur indignation après l'inculpation des 38 manifestants, la déléguée des étudiants communistes se lança dans

« A un étudiant qui émettait des doutes sur la réalité de l'impact d'une telle manifestation, il fut répondu : « Nous étions 38 la semaine dernière, 300 aujourd'hui. Qui dit que nous ne serons pas 3000 dans quinze jours. »

L'A.G.E.B. U.N.E.F. dans un communiqué, réitéra la prise de position qu'elle avait avancée, par la voix de son porte-parole, lors de l'assemblée générale, en rappelant qu'elle « condamne vivement l'arrestation arbitraire des 38 étudiants la semaine dernière et l'atteinte à la liberté d'expression que ceux-ci ont subies, alors qu'ils manifestaient pacifiquement dans les locaux de l'E.D.F. ».

un vibrant plaidoyer pour le développement des centrales, mais en précisant bien : « a condition de laisser parler les travailleurs. »

« Le nucléaire, c'est possible, mais il faut en prendre les moyens », devait-elle déclarer en substance.

Après l'assemblée, la majorité des étudiants, soit 500 environ, prit part à la manifestation, qui partait de la faculté des lettres, par les locaux de l'E.D.F., rue Jean-Jaurès, via un petit détour par la permanence du Parti communiste, où les alliés nucléaires défilèrent joyeusement sous slogans de « communistes aujourd'hui, radio-actifs demain. » Autre péripétie au cours de cette marche : la rencontre fortuite avec une camionnette de l'E.D.F.

Lorsque le cortège des étudiants s'engagea dans la grande artère, la délégation des lycéens, en nombre sensiblement égal, les attendait déjà, devant les bureaux de la subdivision E.D.F.

Un barrage... fluide

Il occupaient aussi la chaussée dans toute sa largeur. Ce qui eut pour effet, la circulation. Ce

ne fut pas du goût de tout le monde.

D'abord des conducteurs de bus. L'un d'eux réussit à forcer le barrage, au risque de blesser des manifestants. Un autre resta bloqué et les passagers, après un quart d'heure d'attente, se résignèrent à regagner à pied leur domicile.

A 17 heures, un camion-citerne de l'entreprise Belec, spécialisée entre autres dans la vidange des fosses septiques, se présenta, en manifestant clairement son intention de passer. Il y eut une bousculade et des cris qui couvrirent l'appel au calme (« Restez non violents ») d'un des « leaders ». Le camion passa mais un des étudiants ouvrit la vanne arrière de la citerne et aussitôt se répandit sur la chaussée, un liquide poisseux. Le camion poursuivit sa route, suivi par une traînée nauséabonde. L'auteur de cette « plaisanterie » fut d'ailleurs rapidement identifié par l'inspecteur de police qui se trouvait sur les lieux. Pendant la vérification d'identité, il fut entouré par les étudiants-lycéens qui le laissèrent repartir.

Vers 18 heures, les manifestants, dont le nombre allait en diminuant, levèrent le barrage.

Retombée de l'enquête d'utilité publique ?

La clinique du Cap à Audierne n'a pas trouvé acquéreur hier

QUIMPER. — L'histoire de la clinique du Cap, à Audierne, longue maintenant de 17 ans, du mariage de la clinique avec la commune, jusqu'à sa vente, a toujours, et heureusement, liée aux audiences judiciaires qui marquent depuis sept ans la suite d'une naissance puis d'une brève existence bien difficile. La clinique du Cap, c'est cet établissement à vocation chirurgicale réalisé par M. Claude Le Gall, chirurgien dentiste audierne, et qui, de par sa situation, semblait promise à un excellent avenir,

tant elle paraissait répondre, quand on considère la carte sanitaire du Finistère-Sud, aux besoins, dans le domaine des interventions chirurgicales, de la population du Cap-Sizun. Une population encore éventuellement obligée de se rendre en cas de maladie nécessitant consultation par un chirurgien ou opération, au plus près à Douarnenez ou à Quimper.

C'est en 1963 que commençait la construction de la clinique du Cap. Longue gestation puisque l'établissement n'était inauguré que le 8 août 1973 (40 lits autorisés, 80 prévus de chirurgie, médecine et obstétrique). Après bien des péripéties, la clinique du Cap devait fermer ses portes seulement quelques mois plus tard, en février 1974.

Débutait alors « l'existence juridique » de la clinique. Quelques dates : un jugement du tribunal de commerce de Quimper, prononcé le 20 février 1976, convertit d'office en liquidation de biens le règlement judiciaire du 21 décembre 1973. Un administrateur judiciaire fut nommé afin de gérer la clinique. Le syndic, M. Soret, pensait que la liquidation était la seule solution envisageable. Par la suite, la cour d'appel de Rennes prononça d'office la conversion du règlement judiciaire en liquidation de biens.

Et puis, M. Soret, liquidateur, demandait la conversion de la saisie en vente volontaire.

Hier matin, nouvel épisode judiciaire dans ce dossier. Au cours de l'audience hebdomadaire des criées que préside M. Tamineau,

et à la requête de la « Bank Mellin », dont le siège social est à Téhéran, créancière poursuivante (pour un prêt de 300 000 F fait par M. Le Gall près de cet organisme bancaire), la clinique du Cap était mise en vente « sur conversion de saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur ». La mise à prix de l'établissement était de 4 500 000 F (alors qu'une expertise faite l'an dernier par un cabinet nantais l'estimait à quinze millions de francs) étant entendu qu'existerait une possibilité de baisse de mise à prix d'un quart en cas de non enchère. Indiquons que le passif de la « clinique du Cap » est de l'ordre de six millions de francs.

Il fallait également que chaque éventuel acquéreur fasse parvenir au bâtonnier de l'Ordre des avocats par l'entremise de son conseil, un chèque de 500 000 F, avant même de pouvoir enchérir.

On reviendra le 28 mai

Quand l'affaire fut appelée, le président Tamineau demanda au

bâtonnier Thoss s'il était en possession de quelque consignation. La réponse étant négative, le président, avec l'accord des parties concernées, décida qu'une nouvelle mise en vente serait faite le 28 mai prochain. M. Le Cléach, défenseur de M. Jean-Claude Le Gall, déclara : « Je sollicite le renvoi car je suis certain que la prochaine fois il se présentera un acquéreur. » Opinion que partageait M. Jaffrenou, conseil de la « Bank Mellin ».

Au palais de justice de Quimper, hier matin, tous s'accordaient à penser et à dire que la date de cette première mise en vente avait été mal choisie. « L'enquête d'utilité publique sur l'implantation d'une centrale nucléaire à Plogoff pesait sur cette vente », affirmait-on.

Un homme de loi n'hésitait pas à déclarer que l'E.D.F. serait intéressée par le bâtiment (qui peut être mis en vente séparément du matériel chirurgical et du matériel qui contient). Et d'autres prévoient que le 28 mai des médecins se porteraient acquéreurs.

Destination qui correspond finalement mieux à la vocation de l'établissement.